

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide acétique 5 mol/l**

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Acide acétique 5 mol/l

UFI: HDEF-N0HP-D00V-U23D

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: N-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

**Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV

Rue: Industriezone "De Arend" 2

Lieu: B-8210 Zedelgem

Téléphone: +32 50 28 83 20

E-mail: info.be@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research &amp; Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+33(0)145425959

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

**Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide acétique 5 mol/l

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 2 de 13

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B; H314

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) n° 1272/2008

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide acétique à 28,5 %

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



## Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

## Composants pertinents

| N° CAS  | Substance                                               |              |                  | Quantité    |
|---------|---------------------------------------------------------|--------------|------------------|-------------|
|         | N° CE                                                   | N° Index     | N° REACH         |             |
|         | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)            |              |                  |             |
| 64-19-7 | acide acétique                                          |              |                  | 25 - < 30 % |
|         | 200-580-7                                               | 607-002-00-6 | 01-2119475328-30 |             |
|         | Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H226 H314 H318 |              |                  |             |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide acétique 5 mol/l

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 3 de 13

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS  | N° CE     | Substance                                                                                                                                                               | Quantité    |
|---------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|         |           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                                                                                                                |             |
| 64-19-7 | 200-580-7 | acide acétique                                                                                                                                                          | 25 - < 30 % |
|         |           | par voie orale: DL50 = 3310 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - < 90 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25 |             |

## Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

corrosif

Dyspnée

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Collapsus circulatoire

Opacité de la cornée.

Risque de lésions oculaires graves.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide acétique 5 mol/l**

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 4 de 13

**Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone

Acide acétique vapeur

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide acétique 5 mol/l

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 5 de 13

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

**Information supplémentaire**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit sec.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils pour le stockage en commun**

Respecter les réglementations nationales.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS  | Désignation    | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|---------|----------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 64-19-7 | Acide acétique | 10  | 25                |                   | VME (8 h)    |         |
|         |                | 20  | 50                |                   | VLE (15 min) |         |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide acétique 5 mol/l

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 6 de 13

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS                          | Désignation    |                   |       |                      |
|---------------------------------|----------------|-------------------|-------|----------------------|
| DNEL type                       |                | Voie d'exposition | Effet | Valeur               |
| 64-19-7                         | acide acétique |                   |       |                      |
| Salarié DNEL, à long terme      |                | par inhalation    | local | 25 mg/m <sup>3</sup> |
| Salarié DNEL, aigu              |                | par inhalation    | local | 25 mg/m <sup>3</sup> |
| Consommateur DNEL, à long terme |                | par inhalation    | local | 25 mg/m <sup>3</sup> |
| Consommateur DNEL, aigu         |                | par inhalation    | local | 25 mg/m <sup>3</sup> |

## Valeurs de référence PNEC

| N° CAS                                                      | Désignation    |             |
|-------------------------------------------------------------|----------------|-------------|
| Milieu environnemental                                      |                | Valeur      |
| 64-19-7                                                     | acide acétique |             |
| Eau douce                                                   |                | 3,058 mg/l  |
| Eau douce (rejets discontinus)                              |                | 30,58 mg/l  |
| Eau de mer                                                  |                | 0,306 mg/l  |
| Sédiment d'eau douce                                        |                | 11,36 mg/kg |
| Sédiment marin                                              |                | 1,136 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées |                | 85 mg/l     |
| Sol                                                         |                | 0,47 mg/kg  |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

## Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 897 Butoject®

Matériau approprié: Caoutchouc butyle 0,3 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 60 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide acétique 5 mol/l**

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 7 de 13

GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).**Protection de la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: E-(P2)

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                              |                           |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| L'état physique:                                                             | Liquide                   |
| Couleur:                                                                     | incolore                  |
| Odeur:                                                                       | piquant                   |
| Seuil olfactif:                                                              | Aucune donnée disponible  |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | Aucune donnée disponible  |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible  |
| Inflammabilité:                                                              | Aucune donnée disponible  |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible  |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible  |
| Point d'éclair:                                                              | >100 °C                   |
| Température d'auto-inflammation:                                             | Aucune donnée disponible  |
| Température de décomposition:                                                | Aucune donnée disponible  |
| pH-Valeur:                                                                   | acide                     |
| Viscosité cinématique:                                                       | Aucune donnée disponible  |
| Hydrosolubilité:                                                             | complètement miscible     |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            | Aucune donnée disponible  |
| La vitesse de dissolution:                                                   | Aucune donnée disponible  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | Aucune donnée disponible  |
| La stabilité de la dispersion:                                               | Aucune donnée disponible  |
| Pression de vapeur:                                                          | Aucune donnée disponible  |
| Pression de vapeur:                                                          | Aucune donnée disponible  |
| Densité:                                                                     | 1,03704 g/cm <sup>3</sup> |
| Densité relative:                                                            | Aucune donnée disponible  |
| Densité apparente:                                                           | Aucune donnée disponible  |
| Densité de vapeur relative:                                                  | Aucune donnée disponible  |
| Caractéristiques des particules:                                             | Aucune donnée disponible  |

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide acétique 5 mol/l**

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 8 de 13

**Dangers d'explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

**Combustion entretenue:**

Combustion auto-entretenue

**Température d'inflammation spontanée**

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

**Propriétés comburantes**

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Peut être corrosif pour les métaux.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Agent oxydant

Peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

Permanganates, par exemple, permanganate de potassium

Comburant, fortes

Métal

fer et acier

Zinc

alcalies (bases)

aldéhydes

Alcools

Acide nitrique

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Métal (Formation de: Hydrogène)

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

en cas d'incendie voir :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide acétique 5 mol/l

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 9 de 13

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

## Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Les symptômes peuvent être retardés.

## ETAmél calculé

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

| N° CAS  | Substance         |                 |        |                                          |                                          |
|---------|-------------------|-----------------|--------|------------------------------------------|------------------------------------------|
|         | Voie d'exposition | Dose            | Espèce | Source                                   | Méthode                                  |
| 64-19-7 | acide acétique    |                 |        |                                          |                                          |
|         | orale             | DL50 3310 mg/kg | Rat    | J Ind Hyg Toxicol, Vol 23, PP 78-82 (194 | The sodium salt of acetic acid was admin |

## Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

## Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

## Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

## Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide acétique 5 mol/l

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 10 de 13

## Autres informations

Irritant  
corrosif  
Dyspnée  
Troubles gastro-intestinaux  
Vomissement  
Collapsus circulatoire  
Opacité de la cornée.  
Risque de lésions oculaires graves.

## Information supplémentaire

Dommages causés à : reins

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS  | Substance                         |               |           |        |                      |                                           |
|---------|-----------------------------------|---------------|-----------|--------|----------------------|-------------------------------------------|
|         | Toxicité aquatique                | Dose          | [h]   [d] | Espèce | Source               | Méthode                                   |
| 64-19-7 | acide acétique                    |               |           |        |                      |                                           |
|         | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50<br>mg/l  | > 1000    | 96 h   | Oncorhynchus mykiss  | Study report (2005)<br>other: SOP E257    |
|         | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r<br>mg/l | > 1000    | 72 h   | Skeletonema costatum | Study report (2005)<br>ISO 10253          |
|         | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50<br>mg/l  | > 1000    | 48 h   | Daphnia magna        | Study report (1990)<br>OECD Guideline 202 |

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

## Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS  | Substance      | Log Pow |
|---------|----------------|---------|
| 64-19-7 | acide acétique | -0,17   |

## FBC

| N° CAS  | Substance      | FBC  | Espèce | Source               |
|---------|----------------|------|--------|----------------------|
| 64-19-7 | acide acétique | 3,16 | fish   | Environ. Toxicol. Ch |

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Effet nocif par modification du pH.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide acétique 5 mol/l

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 11 de 13

## Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

|                                                            |                          |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2790                  |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ACIDE ACÉTIQUE, SOLUTION |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                        |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | III                      |
| Étiquettes:                                                | 8                        |
| Code de classement:                                        | C3                       |
| Dispositions spéciales:                                    | 597 647                  |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 5 L                      |
| Quantité exceptée:                                         | E1                       |
| Catégorie de transport:                                    | 3                        |
| N° danger:                                                 | 80                       |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | E                        |

## Transport fluvial (ADN)

|                                                            |                          |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2790                  |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ACIDE ACÉTIQUE, SOLUTION |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                        |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | III                      |
| Étiquettes:                                                | 8                        |
| Code de classement:                                        | C3                       |
| Dispositions spéciales:                                    | 597 647                  |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 5 L                      |
| Quantité exceptée:                                         | E1                       |

## Transport maritime (IMDG)

|                                                            |                      |
|------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2790              |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ACETIC ACID SOLUTION |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide acétique 5 mol/l

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 12 de 13

**14.3. Classe(s) de danger pour le**

8

**transport:****14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8

Dispositions spéciales:

-

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 2790

**d'identification:****14.2. Désignation officielle de**

ACETIC ACID SOLUTION

**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le**

8

**transport:****14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8

Dispositions spéciales:

A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,12,13.

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide acétique 5 mol/l**

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC15.00421

Page 13 de 13

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

|                     |                             |
|---------------------|-----------------------------|
| Classification      | Procédure de classification |
| Skin Corr. 1B; H314 | Méthode de calcul           |
| Eye Dam. 1; H318    | Méthode de calcul           |

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

|      |                                                                       |
|------|-----------------------------------------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.                                      |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                  |

**Information supplémentaire**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*